DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Tarifs et conditions de vente

Pompes Funèbres HANDY MONDEILH

Agence de SERRES-CASTET

Tarif en vigueur à compter du 01/04/2026

établis en application de l'arrêté du 11 janvier 1999 modifié relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires

Dénomination sociale et forme juridique	SARL au capital de 5000 euros
Numéro d'inscription	RCS Arzacq-Arraziguet, SIRET : 490 145 885 00078
Adresse du siège social	87 Impasse de Béost, 64121 SERRES-CASTET
Adresse de l'établissement	38 Place du Marcadieu, 64410 ARZACQ-ARRAZIGUET
Représentant légal ou responsable de l'établissement	Jean-Pierre MONDEILH, GÉRANT
Numéro d'habilitation de l'établissement	26-64-0142 délivrée par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, Arrêté n° 64-2026-02-16-00009 du 16 Février 2026
Prestations pour lesquelles l'établissement est habilité	-Transport de corps avant et après mise en bière -Organisation des obsèques -Soin de conservation -Fourniture de housse, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires -Gestion et utilisation des chambres funéraires -Fourniture de corbillards et des voitures de deuil -Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

Prestations rendues obligatoires par un texte législatif ou réglementaire

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires :

- la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées ;
- la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
- si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation ;
- si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau ;
- si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion) ;
- les frais avancés pour votre compte lorsqu'ils sont dus : la vacation de police lorsque l'opération est soumise à surveillance, et la redevance de crémation lorsque le gestionnaire du crématorium en prévoit une (sommes reversées sans majoration).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ;
- le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Comment lire notre tarif

Nos prestations sont présentées en deux colonnes, « prestations obligatoires » et « prestations non obligatoires », comme dans le devis. Celles qui ne deviennent obligatoires qu'en fonction des circonstances portent sous leur ligne une mention le précisant.

La notice d'information aux familles est à votre disposition en libre-service dans cette agence, affichée en vitrine et publiée sur notre site internet : https://handy-mondeilh.le-choix-funeraire.com/

Tarif général

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
1 - PRÉPARATION / ORGANISATION DES OBSÈQUES					
10A - ORGANISATION & DEMARCHES					
DEM-01	DEMARCHES ADMINISTRATIVES	270,00€		■	
DEM-02	DEMARCHE N°2	77,26€		■	
DEM-03	DEMARCHES ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ECO PLUS	150,00€		■	
INTERMEDIA	FRAIS D'INTERMEDIATION CONTRAT OBSEQUES	150,00€		■	
10B - CHAMBRE FUNERAIRE					
ADM-01	ADMISSION FUNERARIUM	148,00€		■	
ADM-02	ADMISSION FUNERARIUM EXTERIEUR	125,00€		■	
ASS FUN	ASSISTANCE FUNERARIUM	84,28€		■	
CASE	JOURS SUPPLEMENTAIRES CELLULE REFRIGEREE	73,00€		■	
FUNE-ARZ	JOURS SUPPLEMENTAIRES CHAMBRE FUNERAIRE DE ARZACQ-ARRAZIGUET	78,00€		■	
FUNE-GAR	JOURS SUPPLEMENTAIRES CHAMBRE FUNERAIRE DE GARLIN	78,00€		■	
FUNE-SERCA	JOURS SUPPLEMENTAIRES CHAMBRE FUNERAIRE DE S.CASTET	78,00€		■	
FUNELOC-AR	CHAMBRE FUNERAIRE DE ARZACQ-ARRAZIGUET	235,00€		■	
FUNELOC-GA	CHAMBRE FUNERAIRE DE GARLIN	235,00€		■	
FUNELOC-SC	CHAMBRE FUNERAIRE DE S.CASTET	235,00€		■	
LOCCASREF	SEJOUR CELLULE REFRIGEREE FORFAIT 3 JOURS	221,00€		■	
15A - HYGIENE FUNERAIRE					
LABO	MISE A DISPOSITION LABORATOIRE	135,00€		■	
SOIN-01	SOINS DE CONSERVATION *devient obligatoire en cas de transport international, lorsque la législation du pays d'accueil ou les règles de la compagnie aérienne l'exigent.*	427,00€		■	
SOIN-02	SOINS DE CONSERVATION *majoré* *devient obligatoire en cas de transport international, lorsque la législation du pays d'accueil ou les règles de la compagnie aérienne l'exigent.*	604,00€		■	
TOILET-01	TOILETTE HYGIENE ET HABILLEMENT	255,00€		■	
TOILET-02	TOILETTE HYGIENE ET HABILLEMENT . WE	316,00€		■	
40A - FLEURS EN MONTAGE					
ANGE	SUJET ANGE GARLIN	5,00€		■	
CORBEILLE	CORBEILLE DE FLEURS	138,00€		■	
COURONNE	COURONNE FLEURS NATURELS TRADITIONNELLE	250,00€		■	
COURONNE1	COURONNE FLEURS NATURELS AVEC FRONTON	460,00€		■	
DESSUS 1	DESSUS DE CERCUEIL TRADITIONNEL	330,00€		■	
DESSUS 2	DESSUS DE CERCUEIL GENEREUX	360,00€		■	
DESSUS 3	DESSUS DE CERCUEIL OPULANT	390,00€		■	
DESSUS 4	DESSUS DE CERCUEIL D'EXCEPTION	450,00€		■	
DESSUS 5	DESSUS DE CERCUEIL MONOVARIETAL EN ROSE	430,00€		■	
DESSUS 6	DESSUS DE CERCUEIL STARDARD GARLIN	240,00€		■	
DESSUS 7	DESSUS DE CERCUEIL SUBLIME GARLIN	350,00€		■	
FLEURSTIGE	FLEURS A LA TIGE GARLIN	3,50€		■	
OISEAU	SUJET OISEAU GARLIN	2,50€		■	
PAPILLON	SUJET PAPILLON GARLIN	2,00€		■	
PETALES	PETALES GARLIN	15,00€		■	
PETALINHU	PETALES DE ROSES INHUMATION	48,00€		■	
RAQUETTE	RAQUETTE FLEURS NATURELLES TAILLE MOYENNE	115,00€		■	
RAQUETTE1	RAQUETTE FLEURS NATURELLES GRANDE TAILLE	180,00€		■	
ROSES	ROSE POUR CÉRÉMONIE INHUMATION/CRÉMATION	8,00€		■	
RUBAN1L	RUBAN 1 LIGNE GARLIN	10,00€		■	
RUBAN2L	RUBAN 2 LIGNES GARLIN	13,00€		■	
RUBAN3L	RUBAN 3 LIGNES GARLIN	15,00€		■	
40B - FLEURS EN BOUQUETS ET POTS					
BOUQUET	GERBE MAIN FLEURS NATURELS	100,00€		■	
BOUQUET1	GERBE MAIN STANDARD GARLIN	120,00€		■	
BOUQUET2	GERBE MAIN SUBLIME GARLIN	180,00€		■	
BULLE	BOUQUET BULLE D'EAU GRANDE TAILLE	105,00€		■	

*	sur devis

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
1 - PRÉPARATION / ORGANISATION DES OBSÈQUES					
40B - FLEURS EN BOUQUETS ET POTS					
BULLE1	BOUQUET BULLE STANDARD GARLIN	40,00€		■	
BULLE2	BOUQUET BULLE SUBLIME GARLIN	100,00€		■	
COMPO CO01	COEUR STANDARD GARLIN	120,00€		■	
COMPO CO02	COEUR SUBLIME GARLIN	240,00€		■	
COMPO COAL	COMPOSITION FORME COEUR ALLONGE	390,00€		■	
COMPO COEU	COMPOSITION FORME COEUR ORIGINAL	380,00€		■	
COMPO COTR	COMPOSITION FORME COEUR TRADITIONNEL	360,00€		■	
COMPO CROI	COMPOSITION FORME CROIX	430,00€		■	
COMPO GF	COMPOSITION DE PLANTES GRAND FORMAT	83,00€		■	
COMPO PF	COMPOSITION DE PLANTES PETIT FORMAT	65,00€		■	
COMPO PLAN	COMPOSITION DE PLANTES D'EXCEPTION	120,00€		■	
COMPOCRORO	COMPOSITION FORME CROIX EN ROSE	450,00€		■	
COUPE	COUPE DE PLANTES STANDARD 5 PLANTES GARLIN	35,50€		■	
COUPE1	COUPE DE PLANTES STANDARD 6 PLANTES GARLIN	46,50€		■	
COUPE2	COUPE DE PLANTES STANDARD 7 PLANTES GARLIN	57,00€		■	
COUPE3	COUPE DE PLANTES SUBLIME GARLIN	100,00€		■	
COUSSIN	COUSSIN FLEURS NATURELS TRADITIONNEL	160,00€		■	
COUSSIN1	COUSSIN FLEURS NATURELS CHAMPETRE	230,00€		■	
COUSSIN2	COUSSIN FLEURS NATURELS D'EXCEPTION	300,00€		■	
COUSSIN3	COUSSIN FLEURS NATURELS CARRE	220,00€		■	
COUSSIN4	COUSSIN FLEURS NATURELS CARRE STRUCTURE	250,00€		■	
COUSSIN5	COUSSIN, PANIER STANDARD GARLIN	100,00€		■	
COUSSIN6	COUSSIN, PANIER SUBLIME GARLIN	150,00€		■	
DEVANTT	DEVANT DE TOMBE FLEURS NATURELS TRADITIONNEL	150,00€		■	
DEVANTT1	DEVANT DE TOMBE ASYMETRIQUE	210,00€		■	
DEVANTT2	DEVANT DE TOMBE ARRONDI	230,00€		■	
DEVANTT3	DEVANT DE TOMBE STANDARD GARLIN	120,00€		■	
DEVANTT4	DEVANT DE TOMBE SUBLIME GARLIN	200,00€		■	
GERBE	GERBE MAIN FLEURS NATURELS PIQUEE	120,00€		■	
50B - PLAQUES GRANIT ALTU					
1005N12	PLAQUE GRANIT	*		■	
1100V1	PLAQUE ALTUGLAS	*		■	
INTER	INTER BRONZE VERNIS	6,00€		■	
INTGRAV	INTER GRAVÉ	6,50€		■	
LITHO	LITHOGRAVURE SUR PLAQUE FEUILLE D'OR	100,32€		■	
LITHO LCF	LITHOGRAVURE FOND BLANC MOTIF 153	220,74€		■	
LIV BARTH	LIVRE GRANIT	196,45€		■	
PLACHROGRA	PLAQUE GRAVÉE PERSONNALISÉE	192,80€		■	
PLAPERSO	PLAQUE PERSONALISE ALTU GLASS	*		■	
50D - VASES VASQUES JARDINIERES					
JARDI	JARDINIERE COLLÉE	363,00€		■	
VASPLA	VASE PLASTIQUE NOIR SUR SOCLE GRANIT	55,00€		■	
50E - BRONZES, CROIX ET STATUES					
2050F4	CROIX SUR SOCLE EN GRANIT	147,89€		■	
CRO TRAD	CROIX TRADITION ZAMAC	61,00€		■	
CROCOUZAM	CROIX COURANT ZAMAC	50,00€		■	
50F - ARTICLES DIVERS					
BOUG CLIGN	BOUGIE LANTERNE CLIGNOTANTE	24,08€		■	
CARTES100	CARTES ET ENVELOPPES Réf. 2092	1,01€		■	
CARTES50	50 CARTES DEUIL ET ENVELOPPES	69,53€		■	
PYRAMIDE	PYRAMIDE GRANIT 35 X 35 X 28 "KHEOPS"	*		■	■
SOLIFLORES	SOLIFLORES	37,50€		■	
50G - PHOTO					
PHOTO	PHOTO PORCELAINE 9 X 12	117,35€		■	
PHOTOGRAV	PHOTOGRAVURE 9X12	119,20€		■	

*	sur devis

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil)					
20A - HOUSSES FUNERAIRES					
COMBSANREQ	COMBINAISON SANITAIRE RÉQUISITION POLICE	50,00€	■		
HOUSSE EXH	HOUSSE EXHUMATION	147,00€		■	
HOUSSE-01	HOUSSE SANITAIRE	56,00€	■		
20C - TRANSPORT AVANT MEB					
ASS BRA	ASSISTANT PORTEUR/BRANCARDIER	161,00€		■	
ASS BRA1	Assistantporteur/brancardier manipulation domicile vers funé	155,00€		■	
ASS BRA2	Assistantporteur/brancardier retour vers domicile	155,00€		■	
ASS BRA3	Assistantporteur/brancardier retour vers domicile *majoré*	165,00€		■	
ASS BRAMA	Assistantporteur/brancardier manipulation domicile vers funé *majoré*	165,00€		■	
ASS BRAMAJ	ASSISTANT PORTEUR/BRANCARDIER *majoré*	235,00€		■	
AVMEB-01	TRANSPORT CORPS AVANT MISE EN BIERE	1,45€		■	
EXE TRA EX	EXECUTANT TRANSPORT EXTERIEUR	*		■	
TAVMBMAJ	TRANSPORT AVANT MISE EN BIERE AVEC CHAUFFEUR/BRANCARDIER *majoré*	525,00€		■	
TRANSPPA	Décès domicile, soins au funérarium, retour domicile	421,00€		■	
TRANSPPAMA	Décès domicile, soins au funérarium, retour domicile *Majoré*	621,00€		■	
VTC	TRANSPORT DE CORPS/PRISE EN CHARGE VTC AVEC CHAUFFEUR	352,00€		■	
VTC1	TRANSPORT DE CORPS/PRISE EN CHARGE VTC AVEC CHAUFFEUR	352,00€		■	

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES					
30A - CERCUEILS INHUMATION					
AMIA	CERCUEIL AMIA "Pin finition brut, avec cuvette étanche, *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	350,00€	■		
BAC	BAC BIODEGRADABLE	14,35€	■		
CARTON	CERCUEIL LIFEART EN CARTON AVEC POIGNEES ET VISSERIE	1 183,00€	■		
INDIGEANT	CERCUEIL Indigent "Chêne" *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	327,50€	■		
PARAPHE	CERCUEIL PARAPHE PIN MASSIF *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	1 228,57€	■		
PERAL	CERCUEIL PERAL PLAQUAGE CHENE SUR CHENE *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	1 142,05€	■		
PIREE	CERCUEIL PIRÉE PIN MASSIF NATUREL *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	861,57€	■		
PIREE Y	CERCUEIL PIRÉE Y *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	760,00€	■		
PIROL	CERCUEIL PIROL PIN MASSIF *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	1 045,57€	■		
PIROLPIN Y	CERCUEIL PIROL "Pin" Y *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	900,00€	■		
PRADE	CERCUEIL PRADE CHENE MASSIF *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	1 249,05€	■		
PRADE Y	CERCUEIL PRADE TAILLE "Y" H N "Chêne" *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	1 287,00€	■		
PUYMORENS	CERCUEIL PUYMORENS CHENE MASSIF *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	1 509,93€	■		
PUYSAIS	CERCUEIL PUYSAIS PLACAGE CHENE SUR CHENE *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	1 030,05€	■		
TAILLANT	CERCUEIL TAILLANT CHENE MASSIF *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	1 685,93€	■		
TAILLANT Y	CERCUEIL TAILLANT TAILLE Y HN *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	1 754,00€	■		
TAMISE	CERCUEIL TAMISE ERABLE BLANC *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	2 391,77€	■		
TANAGRA	CERCUEIL TANAGRA ACAJOU MASSIF *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	2 837,77€	■		
TENAREZE	CERCUEIL TÉNARÈZE NOYER MASSIF *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	3 855,77€	■		
TERREFORT	CERCUEIL TERREFORT CHENE MASSIF *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	3 290,77€	■		
TERROIR	CERCUEIL TERROIR "Chêne" GAMME ENVIRONNEMENTALE *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	2 574,57€	■		
THEMIS	CERCUEIL THEMIS PLACAGE CHENE SUR PIN *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	1 307,57€	■		
TOMBEAU	CERCUEIL TOMBEAU ORDINAIRE *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	920,63€	■		
TOUCAN	CERCEUIL TOUCAN CHENE MASSIF *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	1 987,93€	■		
TRIANON	CERCUEIL TRIANON CHENE MASSIF *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), et de la plaqued'identité (*)*	2 631,77€	■		
30C - CERCUEILS SPECIFIQ ET ZINC					
ZINC	ZINC ET FILTRE *Obligatoire dans les cas de l'article R.2213-26 du CGCT: infection transmissible (liste du a de R.2213-2-1); dépôt du corps à résidence, en édifice cultuel ou en caveau provisoire au-delà de six jours (dépositoire: R.2213-29); prescription du préfet.* *La notice y ajoute le transport international, selon la législation du pays d'accueil ou les règles de la compagnie aérienne.*	574,00€	■		
30D - CERCUEILS ENFANTS					
BEBE	CERCEUIL CRÉMATION BÉBÉ *équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) et de la plaque d'identité (*)*	229,50€	■		
ENFANTS	CERCUEIL ENFANTS BLANC	540,00€	■		

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
30D - CERCUEILS ENFANTS					
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES					
	équipé de 4 poignées (), d'une cuvette étanche (*) et de la plaque d'identité (*)*				
ENFANTS1	CERCUEIL ENFANT "BLANC"	326,50€	■		
	équipé de 4 poignées (), d'une cuvette étanche (*) et de la plaque d'identité (*)*				
ENFANTS2	CERCUEIL ENFANT VISIO BLANC	550,00€	■		
	équipé de 4 poignées (), d'une cuvette étanche (*) et de la plaque d'identité (*)*				
FOETUS	CERCUEIL FOETUS "BLANC"	205,00€	■		
	équipé de 4 poignées (), d'une cuvette étanche (*) et de la plaque d'identité (*)*				
30F - CAPITONS					
ARANIA	CAPITON ARANIA BRONZE/GRIS	243,00€		■	
CAPELLA	CAPITON CAPELLA IVOIRE	204,00€		■	
CARINA	CAPITON CARINA/PETUNIA	161,00€		■	
CENTAUREA	CAPITON CENTAURÉA/MELISSÉ ANTHRACITE	210,00€		■	
CYBIL	CAPITON CYBIL/ ELYPSE CHAMPAGNE/AMENSIA	203,00€		■	
MANES	CAPITON MANES	72,00€		■	
MANESECOPL	CAPITON MANES ECO PLUS en taffetas avec ouate	50,00€		■	
MELISSE	CAPITON MELISSE REVERSIBLE BORDEAUX/MARINE	210,00€		■	
NATURA	CAPITON NATURA	194,00€		■	
30G - EMBLEMES PLAQUES ET AUTRES					
30F710	CROIX 710	16,30€		■	
CROCOURZAM	CROIX COURANT ZAMAC	51,00€		■	
CROIXCREBO	CROIX BOIS CREMATION	32,00€		■	
CROTRAD	CROIX TRADITION ZAMAC	62,00€		■	
IDENTITE	PLAQUE D'IDENTITE	48,00€	■		
IDENTITE1	PLAQUE IDENTITÉ ECO PLUS	25,00€	■		
POICOURZAM	POIGNÉES COURANT ZAMAC	26,65€	■		
POICREBOIS	POIGNEE BOIS CREMATION	11,27€	■		
POIHARMONI	POIGNÉES HARMONIE	14,24€	■		
POIPRELAI	POIGNEE PRESTIGE LAITON	70,72€	■		
POITRADZAM	POIGNEE TRADITION ZAMAC	48,18€	■		
ROSECRE	ROSE CRÉMATION	60,00€		■	
ROSEINH	ROSE INHUMATION	65,00€		■	
4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL					
10C - PERSONNEL AU CONVOI					
MEB-01	MISE EN BIERE et FERMETURE CERCUEIL	95,00€		■	
MEB-02	MISE EN BIÈRE ET FERMETURE CERCUEIL ECO PLUS	110,00€		■	
MEB-03	Mise à disposition d'un porteur pour acte de mise en bière	90,00€		■	
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE					
20E - TRANSPORT APRES MEB					
EXE TRA 01	EXECUTANT EXTERIEUR	*		■	
PR CH APMB	PRISE EN CHARGE AP MB	87,75€		■	
TRCERFO	TRANSPORT CERCUEIL FORFAITAIRE	110,00€		■	
20G - AUTRES TRANSPORTS					
DIVKM	Transport divers - Au-delà de 50 km	*		■	
	Prix au Km aller et retour				
SUITE	Véhicule de suite pour transport de personnes ou transport de fleurs	*		■	
TRANSPDIV	Transport divers (Rayon 50 km)	*		■	

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
6 - CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE					
10C - PERSONNEL AU CONVOI					
CHAUF PORT	CHAUFFEUR/PORTEUR	202,00€		■	
HOMCIVIL	HOMMAGE CIVIL PERSONNALISE OPTIONNELLE	282,00€		■	
MAITRE-02	MAITRE DE CÉRÉMONIE	208,00€		■	
PORT-03	PORTEURS, 3 Personnels pour cérémonie *majoré*	504,00€		■	
PORT-04	PORTEURS, 3 Personnels pour cérémonie	480,00€		■	
PORT-05	2 PORTEURS ECO PLUS	180,00€		■	
PORTEUR	PORTEURS	160,00€		■	
PORTEURLOC	LOCATION PORTEUR EN TENUE	191,00€		■	
10D - REGISTRES-BOITES A DONS					
BOITE CART	BOITE A CARTES	32,00€		■	
BTE DON	BOITE A DONS	32,00€		■	
REGISTR-01	Registre de condoléances et matériel de cérémonie	*		■	
REGISTR-02	TABLE + REGISTRE DE CONDOLÉANCE	71,00€		■	
20B - CORBILLARD POUR CEREMONIE					
CORBI01	CONVOI CORBILLARD AVEC CHAUFFEUR/PORTEUR	311,00€		■	
CORBI02	CONVOI CORBILLARD AVEC SON CHAUFFEUR/PORTEUR	311,00€		■	
20E - TRANSPORT APRES MEB					
APMEB-01	TRANSPORT CORPS APRES MISE EN BIERE	1,45€		■	
APMEB-02	TRANSPORT APRÈS MISE EN BIÈRE dans un rayon de 15 km Arzacq vers Pau	146,00€		■	
APMEB-03	TRANSPORT APRÈS MISE EN BIÈRE dans un rayon de 15 km Garlin vers Pau	146,00€		■	
APMEB-0MA1	TRANSPORT APRES MISE EN BIERE DIMANCHE FERIES NUIT	1,80€		■	

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
7A - INHUMATION					
100E - DEBOURS DIVERS					
46700	EXECUTANT EXTERIEUR	*		■	
10C - PERSONNEL AU CONVOI					
EXHU-01	PERSONNELS EXHUMATION	149,00€		■	
30E - RELIQUAIRES					
RELIQU01	Reliquaire en pin de 95 cm, épaisseur 22 mm, avec plaque nominative	*	■		
RELIQU120	RELIQUAIRE CHÊNE TAILLE 120	256,00€	■		
RELIQU150	RELIQUAIRE PIN TAILLE 150	330,00€	■		
RELIQU185	RELIQUAIRE PIN TAILLE 185	485,00€	■		
RELIQU80	RELIQUAIRE CHÊNE TAILLE 80	207,00€	■		
60A - EXHUMATION - REDUCTION - REINHUMATION					
EXHUM-01	EXHUMATION ET REDUCTION PAR CORPS	217,00€	■		
HOUSSSEXHU	Housse sanitaire pour exhumation	*		■	
PORT CIME	PORTEURS SERVICE AU CIMETIERE	157,00€	■		
60B - TRAVAUX ET FOURNIT DE CIMETIERE - INHUM					
CRBOIS	CROIX OU PIQUET DE REMARQUE ET PLAQUE IDENTITE	135,00€		■	
CREU MAIN	CREUSEMENT DE FOSSE A LA MAIN	2 068,00€	■		
CREU POR	CREUSEMENT PORTE CAVE ENTERREE	130,00€	■		
CREUSE-05	CREUSEMENT DE FOSSE PELLE MECANIQUE	1 300,00€	■		
DEPLPOSE	DEPLACEMENT AU CIMETIERE ET POSE	*		■	
DEPREPMON	DEPOSE ET REPOSE MONUMENT	990,00€		■	
DEPREPSTEL	DEPOSE ET REPOSE D'UNE STELE	460,00€		■	
MARECO	PROVISION POUR TRAVAUX DE MARBRERIE	500,00€	■		
OUVFERMCAD	OUVERTURE/FERMETURE DE CAVEAU PAR DEVANT	572,00€	■		
OUVFERMCAS	OUVERTURE/FERMETURE CAVURNE	150,00€	■		
OUVFERMCAV	OUVERT, FERME CAVEAU PAR DESSUS SOUS RESERVE DE TRAVAUX	475,00€	■		
PBC	POSE DE BARRES DANS CAVEAU	235,00€		■	
PIQUBOIS	PIQUET DE REMARQUE ET PLAQUE D'IDENTITE	132,00€		■	
POMP-01	POMPAGE PAR CAMION VIDANGE	377,00€		■	
POMP-02	POMPAGE D'EAU DANS CAVEAU	117,00€		■	
RANG CAVE	RANGEMENT DES CERCUEILS DANS UN CAVEAU	80,00€		■	
REFEC JOIN	REFECTION DES JOINTS CIMENT	250,00€		■	
SCELLEMENT	SCELLEMENT URNE SUR CONCESSION	86,00€	■		
SILICONE	CARTOUCHE SILICONE GRIS/TRANSLUCIDE	16,62€		■	
TERRCAURN	TERRASSEMENT/POSE CAVE URNE	203,00€		■	
TROT MONU	TROTTOIR EN BETON	345,00€		■	
TRVMAC	TRAVAUX DE MACONNERIE	80,00€		■	
60C - CONSTRUCTION CAVEAU - DALLES					
AB OS DEP	HABILLAGE OSSUAIRE+DEPOSITOIRE	3 275,72€		■	
CAVBET	CAVE BETON TYPE 1-96 2 PLACES	1 827,00€		■	
CAVBET151	CAVE BETON TYPE 1-96 1 PLACE	1 224,00€		■	
CAVBET153	CAVE BETON TYPE 2-150 4 PLACES	2 399,00€		■	
CAVBET156	CAVE BETON TYPE 3-180 6 PLACES	3 854,00€		■	
CAVE URNE	CLOSOIR POUR CAVURNE (60X60X5)	451,50€		■	
CAVUR	CAVURNE 60X60 4 URNES TERRASSEMENT ET POSE INCLUS	700,00€		■	
DALLEFERM	DALLE DE FERMETURE 190X90	346,00€		■	
DEP CAV	DEPOSE CAVE EXISTANTE,	*		■	■
ELINT 1PL	ELEMENT INTERMEDIAIRE HT57 PLUS 1 PLACE	576,00€		■	
ELINT 3 PL	ELEMENT INTERMEDIAIRE HT62 PLUS 3 PLACES	1 280,00€		■	
ELINT2PL	ELEMENT INTERMEDIAIRE HT62 PLUS 2 PLACES	849,00€		■	
FINPOSCINE	FINITION ET POSE MONUMENT CINERAIRE	460,00€		■	
FINPOSE	FINITION ET POSE MONUMENT	1 358,00€		■	
REHAUS DOU	REHAUSSE DOUBLE 194X141X30	1 088,00€		■	
REHAUS SIM	REHAUSSE SIMPLE 194X90X30	765,00€		■	
TE POS150	TERRASSEMENT ET POSE CAVE 150	1 974,00€		■	
TERPOS96	TERRASSEMENT ET POSE CAVE 96	1 727,00€		■	
TROTTOIRS	TROTTOIRS MORTIER/BETON PASSE-PIED 30CM	556,00€		■	

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
7A - INHUMATION					
60E - TRAVAUX D'ENTRETIEN					
CONTRAT-01	Contrat annuel d'entretien pour sépulture	*		■	
ENTRETIEN	ENTRETIEN ET NETTOYAGE CAVEAU A LA BROSSE ET SAVON	60,00€		■	
LAV MONU	LAVAGE HAUTE PRESSION MONUMENT	335,00€		■	
NET PLAQ	NETTOYAGE DE PLAQUE ET BRONZE	54,00€		■	
TRAIT FONG	TRAITEMENT FONGICIDE/HYDROFUGE	52,00€		■	
70A - MONUMENTS FUNERAIRES					
6171	VIERGE EN ADORATION A POSER EN APPLIQUE, EN BRONZE 30HT REF. 6100	*		■	
BOUL GRAN		*		■	
GAR150	MONUMENT MODELE GARLIN 150	*		■	■
MONACTA	MONUMENT ACTA 100X200	*		■	
MONU	MONUMENT EN GRANIT TARN	2 006,69€		■	
MONU4PIECE	MONUMENT GRANIT 4 PIECES/GRAVIER BLANC	781,00€		■	
MONUAM2LIG	MONUMENT GRANIT AM2 LIGHT 100X200	*		■	
MONUAP12	MONUMENT GRANIT AP 12	*		■	
MONUAP14	MONUMENT GRANIT AP14	*		■	
MONUAP27	MONUMENT GRANIT LCF AP 27	*		■	
MONUAR2	MONUMENT GRANIT TARN AR2 LCF 100 X 200	3 166,80€		■	
MONUCFM	MONUMENT CFM 100X200	*		■	
MONUELIAS	MONUMENT ELIAS 120 X 200 STELE A7033	5 717,00€		■	
MONUJARDI	MONUMENT 4 PIÈCES 100X200	*		■	
MONUM COF	MONUMENT GRANIT TOMBALE ET COFFRET	3 839,00€		■	
PAU 102	MONUMENT FUNERAIRE MODELE PAU 100	*		■	
PAU 150	MONUMENT FUNERAIRE MODELE PAU 150	*		■	
POSE	POSE ET FINITION MONUMENT	*		■	
STELE	STELE DE MONUMENT FUNERAIRE GRANIT	*		■	
70B - MONUMENTS CINERAIRES					
BANC CIM	BANC DE CIMETIERE EN GRANIT	*		■	
COLOM NATY	COLOMBARIUM GRANIT REF: NATYS	5 481,10€		■	
COLOMNAT	COLOMBARIUM PACK NATYS 6 CASES	6 033,11€		■	
MO CIN 60	MONUMENT CINERAIRE SILEN 60X60	*		■	
PORTE VERR	PORTE DE CASE EN VERRE	*		■	
75A - GRAVURE - RECHAMPISSAGE					
FORDEPLGRA	FORFAIT DEPLACEMENT GRAVURE	375,00€		■	
GRAV	GRAVURE DORÉE SUR PLAQUE/PORTE	11,77€		■	
GRAV CLOS	GRAVURE SUR CLOSOIR FEUILLE D'OR	187,60€		■	
GRAV CROIX	GRAVURE SUR STELE CROIX DOREE LCF 381	230,00€		■	
GRAV URNE	GRAVURE SUR URNE FEUILLE D'OR	6,96€		■	
GRAVSTEL	GRAVURES SUR STELE	12,30€		■	
GRAVUR	GRAVURE SUR PLAQUE	55,19€		■	
GRAVURES	GRAVURES OR SUR STELE	12,65€		■	
LETT BRO	LETTRES BRONZE	12,30€		■	
REDORURE	RE DORURE	4,00€		■	
REDORURE1	REDORURE	4,00€		■	

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
7B - CRÉMATION					
10C - PERSONNEL AU CONVOI					
DISPERSION	Dispersion des cendres par nos soins	*	■		
20G - AUTRES TRANSPORTS					
TRANSPURN	Récupération urne au crématorium pour remise à la famille (Rayon 50 km)	*		■	
50C - URNES					
609	URNE "Métal"	77,00€		■	
6094	URNE EN RESINE URES2	130,00€		■	
URCAR	URNE EN CARTON UCAR1	68,00€		■	
URCAR1	URNE CARTON DECOR UCT	68,00€		■	
URGR	URNE "GRANIT PRISME" UC1	212,00€		■	
URGRA	URNE "GRANIT CYLINDRE" UR16	260,00€		■	
URIMM	URNE POUR IMMERSION	169,60€		■	
URMAR	URNE " MARBRE " UM3	188,00€		■	
URNECO	FOURNITURE D'UNE URNE ECO PLUS	55,00€		■	
URVERR	URNE EN VERRE REF: UVER3/ARGIS	208,00€		■	
60D - COLOMBARIUM ET SITE CINERAIRE					
COLUMB-01	Dépôt urne dans columbarium	*	■		
DEPURNE	DEPLACEMENT/ DÉPOT URNE AU CIMETIÈRE	107,00€	■		
INHURNE-01	Ouverture / Fermeture cavurne pour inhumation urne	*	■		
INHURNE-02	Ouverture / Fermeture caveau pour inhumation urne	*	■		
SCELURN-01	Scellement d'urne sur un monument funéraire	*	■		
90D - CREMATORIUM DE PAU					
SALLEPAU	SALLE DE CÉRÉMONIE CRÉMATORIUM DE PAU	200,11€		■	

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES					
100A - CULTES					
CULTE	CULTE RELIGIEUX	200,00€		■	
ORGANISTE	ORGANISTE Serres-Castet, Montardon, Navailles-Angos	37,00€		■	
ORGANISTE1	ORGANISTE " Lons "	30,00€		■	
ORGANISTE2	ORGANISTE Paroisse Pau et Agglo	50,00€		■	
SUP CUL BI	SUPPLEMENT FRAIS DE CULTE BILLERE	200,00€		■	
SUP CULT B	CHARGES SOCIALES ORGANISTE BILLERE	24,00€		■	
SUP CULTE	SUPPLEMENT FRAIS DE CULTE	19,00€		■	
100B - VACATIONS - TAXES					
VAC-01	Ville de ... - Vacation de Police	*	■		
VAC-02	PROVISION POUR VACATION DE POLICE	20,00€	■		
100E - DEBOURS DIVERS					
EXE_TR_AV	EXECUTANT EXTERIEUR TRANSPORT VTC	*		■	
PEAGES	PEAGES	*		■	
PORT_CHRON	PARTICIPATION FRAIS DE PORT	25,00€		■	
PR_CH_DO	PRISE EN CHARGE FRAIS DE DOSSIER	*		■	
10B - CHAMBRE FUNERAIRE					
FUNE-OGFPA	CHAMBRE FUNERAIRE EXTERIEUR	668,00€		■	
LOCCASEXT	SEJOUR CELLULE REFRIGEREE EXTERIEUR	491,00€		■	
LOCCASOGF	SEJOUR CELLULE REFRIGEREE OGF	491,00€		■	
80A - PUBLICATION D'AVIS PRESSE					
PRESSE	PRESSE	360,00€		■	
90B - CREMATORIUM DE ARTIX					
CREM-11	FRAIS DE CREMATION ARTIX	760,00€		■	
90C - CREMATORIUM AZEREIX					
CREM-21	CRÉMATION + ZINC	1 072,57€		■	
90D - CREMATORIUM DE PAU					
CREMA-02	FRAIS DE CREMATION PAU	906,23€		■	
CREMA-03	FRAIS DE CREMATION AVEC SALLE DE CEREMONIE POUR 15MN	678,26€		■	
CREMA-04	FRAIS DE CREMATION AVEC SALLE CEREMONIE AU DELA DE 15MN	722,03€		■	
CREMA-05	PROVISION SUR LES FRAIS DE CRÉMATION	500,00€		■	
DISPPAU	DISPERSION JARDIN DU SOUVENIR CRÉMATORIUM DE PAU	*		■	

CONDITIONS GENERALES DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE POMPES FUNEBRES

I- CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales, qui sont annexées au devis et au bon de commande, sont obligatoirement remises ou adressées contre signature à tout client aux fins de passer commande.
Les conditions générales sont mises à la disposition du client qui peut les consulter à tout moment.
En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de ventes à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par l'entreprise et qui n'ont qu'une valeur indicative.

II- DISPOSITIONS JURIDIQUES APPLICABLES

Les relations commerciales relatives aux fournitures et prestations de pompes funèbres entre les particuliers d'une part ; et les opérateurs funéraires, d'autre part, sont assujetties aux dispositions du code de la consommation ainsi qu'à la législation et la réglementation funéraires, notamment l'arrêté du 11 Janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires ainsi que l'arrêté du 11 février 2025 sur le modèle de devis et les articles R.2223-24 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
Il est rappelé qu'aucune majoration ne peut être perçue, à aucun titre, sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature.
Les délais légaux d'inhumation et de crémation sont de 24 heures au moins et 14 jours au plus après le décès, sauf dérogation préfectorale motivée par des circonstances exceptionnelles.

III- DÉSIGNATION ET TARIFICATION DES FOURNITURES ET PRESTATIONS FUNÉRAIRES

Les fournitures et prestations funéraires font l'objet d'une désignation et d'une tarification conformes à la réglementation, en distinguant d'une part :
· Les fournitures et prestations réglementairement obligatoires, limitativement énumérées par les textes, ainsi que celles qui le deviennent selon les circonstances ou les causes du décès
· Les prestations ou fournitures non obligatoires
Et ce distinctement dans 2 colonnes différentes (avec des subdivisions en cases numérotées de 1 à 7B) ;
Et d'autre part, sont distingués dans la case numéro 8, également divisée en 2 colonnes :
· Les frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles
Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation funéraire de l'entreprise.

IV- TARIFS

Les fournitures et prestations funéraires font l'objet d'une désignation et d'une tarification consignées dans un document intitulé « tarifs ». Les tarifs sont mises à la disposition du client qui peut les consulter à tout moment sur demande.
Les tarifs sont établis nets et TTC, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
Pour chaque fourniture et prestation est mentionné le caractère obligatoire ou non obligatoire, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (article L.2223-29 du CGCT).
L'ensemble des éléments permettant d'identifier l'entreprise, son représentant légal, les prestations pour lesquelles l'entreprise est habilitée ainsi que les prix et conditions de vente des prestations et fournitures de l'entreprise est appelé : «documentation générale » conformément à l'article 2 de l'arrêté du 11 janvier 1999.

V- DEVIS

Les commandes sont précédées d'un devis définissant les fournitures et prestations funéraires conformément aux prescriptions applicables en la matière et selon la désignation et la tarification telles que figurant aux « tarifs » de l'entreprise. Le devis est écrit, daté et chiffré toutes taxes comprises.
Ce devis est remis gratuitement aux familles.
L'organisation d'obsèques peut impliquer l'intervention de tiers : des « tiers obligatoires » (vacations de police suivant les circonstances ou redevance de crémation) et/ou des « tiers non obligatoires » (Presse, frais de culte ou toute association ou société intervenant à la demande expresse de la famille).
En ce qui concerne les « tiers non-obligatoires », lorsque l'opérateur de pompes funèbres mandaté par le client fait appel à ces entreprises tierces désignées par le client lui-même, le devis précise les noms et qualités de ces entreprises et le prix des prestations et fournitures assurées par ces dernières pour le montant net facturé.
Quelle que soit la qualité des tiers intervenants (« tiers obligatoires » ou « tiers non obligatoires »), le devis précise également le montant des honoraires correspondant à la représentation du client auprès des diverses administrations, organismes cultuels ou autres organismes, ainsi que les sommes demandées par ces organismes, qu'il s'agisse de taxes ou de redevances ou de prix, et qui seront avancées par l'entreprise de pompes funèbres mandatée par le client (Case numéro 8)
Les tarifs indiqués sur le devis sont valables durant 60 jours à partir de la date à laquelle le devis a été établi sauf pour les frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles (Case 8), car ces frais doivent correspondre à leur montant réel qui ne sera confirmé par le tiers intervenant que par l'établissement d'une commande précédée d'un devis estimatif.

VI- BON DE COMMANDE

Lorsque le devis est accepté par la famille, un bon de commande est alors établi pour concrétiser l'accord.
Ce bon de commande rappelle, notamment, le détail chiffré des prestations ou fournitures ainsi que le montant total de celles-ci.
La commande n'est définitive et exigible qu'une fois que le bon de commande a été accepté et signé par le client et l'entreprise de pompes funèbres.
La signature du bon de commande implique l'acceptation des présentes conditions générales qui figurent au dos du bon de commande.

CONDITIONS GENERALES DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE POMPES FUNÈBRES (suite)

VII- FOURNITURES ET EXÉCUTION DES PRESTATIONS FUNÉRAIRES

Les fournitures et prestations funéraires sont mises en œuvre conformément aux dispositions établies conjointement via le devis, le bon de commande et les présentes conditions générales, par la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles, l'opérateur mandaté ainsi que les différents tiers intervenants ; chacun concourt pour sa part et sous son entière responsabilité au bon déroulement des prestations obsèques.
L'opérateur funéraire mandaté par la personne qui pourvoit aux obsèques du défunt(e) ne saurait être tenu responsable des retards, erreurs ou fautes techniques commis ou générés dans l'exécution de leurs tâches par les tiers intervenant dans les obsèques, sauf pour le requérant à apporter la preuve que les dits retard(s), erreur(s) ou faute(s) technique(s) seraient en toute où partie imputable à l'opérateur.
Véhicule funéraire / de transport avant ou après mise en bière également nommé CORBILLARD : Les places assises dans les corbillards sont réservées au personnel de la société nécessaire à l'exécution des convois.

VIII. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement des fournitures et des prestations d'obsèques est exigible à hauteur d'un acompte de 30 % (Trente %) au minimum à l'acceptation de la commande et le solde à la réception de la facture. Dans le cas où il existerait une prise en charge par un contrat d'assurance, celte prise en charge pourra être intégrée au mode de règlement.
Par dérogation à l'alinéa précédent, Dans le cas où il existerait une prise en charge par un contrat d'assurance ou tout autre mode de règlement dont le montant est garanti, le montant de cet acompte variera selon les garanties écrites apportées par ces organismes tiers payant.

IX- MODIFICATION ET RÉSOLUTION DE LA COMMANDE

Toute modification du bon de commande ayant une incidence sur les prix des prestations ou fournitures mentionnées sur le devis doit être préalablement portée sur le devis détenu par le client ou faire l'objet d'un nouveau devis reprenant la totalité des prestations ou fournitures y figurant.
Toute résolution de la commande par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit au moyen d'un courrier recommandé avec avis de réception de mise en demeure ou par une signification par acte d'huissier avant l'exécution ces prestations funéraires.
Le contrat est considéré comme résolu à la signification par huissier ou à la réception par l'entreprise de pompes funèbres de la lettre recommandée l'informant de cette résolution.
L'entreprise de pompes funèbres remboursera le client de la totalité des sommes déjà versées par ce dernier dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

X - RÉCLAMATION - MÉDIATION

Pour le cas où le client souhaiterait formuler une réclamation, il peut l'adresser à l'opérateur de pompes funèbres.
L'entreprise s'engage à accuser réception de sa réclamation dans un délai de quinze jours et la traiter dans un délai de deux mois.
Si la réponse apportée à sa réclamation ne lui satisfait pas, il a la possibilité de saisir gratuitement le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé, qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les présentes conditions générales :
· Par courrier : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris
· Directement sur le site internet du Médiateur : www.mcca-mediation.fr, sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir avec votre demande.

Remarque : Le recours au Médiateur du Commerce Coopératif et Associé n'est possible que dans un délai de 12 mois suivant l'envoi de la réclamation écrite qu'il aura précédemment agressée à l'entreprise, et uniquement si le litige n'a pas été précédemment où n'est pas actuellement examiné par un médiateur, une autre instance où par un tribunal.

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE MARBRERIE FUNERAIRE

I- CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales, qui figurent au dos du devis et du bon de commande, sont obligatoirement remises où adressées contre signature à tout client aux fins de passer commande.
Les conditions générales sont mises à la disposition du client qui peut les consulter à tout moment sur demande.

II- DISPOSITIONS JURIDIQUES APPLICABLES

Les relations commerciales relatives à la vente de marbrerie funéraire entre les familles, les particuliers d'une part : et les opérateurs funéraires, d'autre part sont assujetties aux dispositions du code civil et du code de la consommation.

III- TARIFS

Les fournitures et prestations de marbrerie funéraire font l'objet d'une désignation et d'une tarification consignées dans un document intitulé « tarifs ». Les tarifs sont mis à la disposition du client qui peut les consulter à tout moment sur demande.
Les tarifs sont établis nets, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

IV- DEVIS

Les commandes sont précédées d'un devis définissant les fournitures et prestations de marbrerie funéraire conformément à la tarification telles que figurant aux « tarifs » de l'entreprise. Le devis est écrit, daté et chiffré toutes taxes comprises. Ce devis est remis gratuitement aux familles.
Les tarifs indiqués sur le devis sont valables durant 60 jours partir de la date à laquelle le devis a été établi.

V- BON DE COMMANDE

Lorsque le devis est accepté par la famille, un bon de commande est alors établi.
Ce bon de commande rappelle, notamment, le détail chiffré des prestations où fournitures ainsi que le montant total de celles-ci.
La commande n'est définitive et exigible qu'une fois que le bon de commande a été accepté et signé par le client et l'entreprise de pompes funèbres.
La signature du bon de commande implique l'acceptation des présentes conditions générales qui figurent également au dos du bon de commande.

VI- EXÉCUTION DES PRESTATIONS DE MARBRERIE FUNÉRAIRE ET DÉLAI

Les prestations de marbrerie funéraire sont mises en œuvre conformément aux dispositions établies conjointement via le devis, le bon de commande et les présentes conditions générales, par la personne qui pourvoit aux obsèques et l'entreprise.
L'entreprise de pompes funèbres s'engage à effectuer la commande dans un délai de 6 mois à compter de la date de la signature du contrat.
Elle attire l'attention du client sur le fait que la réalisation de la commande pourrait être retardée et, en conséquence, intervenir au-delà du délai de 6 mois, en raison de conditions climatiques défavorables (sécheresse, pluies abondantes, etc...) qui risqueraient de fragiliser et d'endommager immédiatement et irrémédiablement la marbrerie funéraire.
Néanmoins, passé ce délai de 6 mois, le client a la possibilité de résoudre le contrat relativement aux fournitures et à la prestation de marbrerie funéraire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint l'entreprise de pompes funèbres, selon les mêmes modalités, d'effectuer la prestation dans un délai supplémentaire raisonnable, elle ne s'est pas exécutée dans ce délai.
Le contrat relativement aux fournitures et à la prestation de marbrerie funéraire est considéré comme résolu à la réception par l'entreprise de pompes funèbres de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins qu'elle ne se soit exécutée entre-temps.

L'Entreprise de pompes funèbres remboursera le client de la totalité des sommes déjà versées par ce dernier au titre des fournitures et des prestations de la marbrerie funéraire, au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

VII- MODIFICATION ET RÉSOLUTION DE LA COMMANDE

Toute modification du bon de commande ayant une incidence sur les prix des prestations ou fournitures mentionnées sur le devis doit être préalablement portée sur le devis détenu par le client ou faire l'objet d'un nouveau devis reprenant la totalité des prestations ou fournitures y figurant.
Toute résolution de la commande par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit au moyen d'un courrier recommandé avec avis de réception de mise en demeure où par une signification par acte d'huissier avant l'exécution des prestations de marbrerie funéraire.
Le contrat est considéré comme résolu à la signification par huissier ou à la réception par l'entreprise de pompes funèbres de la lettre recommandée l'informant de cette résolution.
L'entreprise de pompes funèbres remboursera le client de la totalité des sommes déjà versées par ce dernier au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

VIII. RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE

L'entreprise exécute ses prestations selon les règles de l'art et conformément au contrat signé avec le client.
La responsabilité décennale de l'entreprise peut être engagée pour les vices ou dommages de construction :
> qui affectent la solidité de l'ouvrage et de ses équipements indissociables (par exemple, effondrement résultant d'un vice de construction) :
> où qui le rendent impropre à l'usage auquel il est destiné (par exemple, défaut d'étanchéité, fissurations importantes).

Cette garantie couvre les dommages survenus après la réception des travaux, pendant une durée de 10 ans.
Le délai de la garantie décennale court à compter de la réception des travaux par le client, autrement dit à compter de la signature de l'acte contradictoire par lequel le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve.

L'entreprise met à disposition de ses clients son assurance de responsabilité civile décennale.
Le client bénéficie également d'une garantie biennale ou garantie de bon fonctionnement aux termes de laquelle l'entreprise est tenue de réparer ou remplacer, pendant une durée minimale de 2 ans après la réception, tout élément d'équipement qui ne fonctionne pas correctement.
Le client bénéficie enfin d'une garantie de parfait achèvement aux termes de laquelle l'entreprise est tenue de réparer tous les désordres signalés par le client, pendant une durée d'un an à compter de la réception. Le signalement de ces désordres a lieu soit au moyen de réserves mentionnées au procès-verbal de réception lorsque les désordres sont apparents, soit par voie de notification écrite pour ceux révélés postérieurement à la réception.
Toutefois cette garantie de parfait achèvement ne s'étend pas aux travaux nécessaires pour remédier aux effets de l'usure normale où de l'usage.

MISE EN GARDE :

Nous attirons votre attention :
> **Sur les couleurs et aspects des matériaux naturels**
Les matériaux utilisés pour les monuments étant des matériaux naturels, les échantillons ou monuments d'exposition ne peuvent que définir les matériaux quant à leur provenance et à leur tonalité générale mais n'impliquent pas une identité totale, de couleur, de cristallisation, de veinage, avec le matériau utilisé pour la réalisation de la commande. Les caractéristiques propres telles que les veines cristallines, les trous de vers, les géodes, les flammes, l'oxyde de fer, la pyrite, les conglomérats de micas et les taches communément appelées « crapauds » de dimension maximale de 3 cm de diamètre, peuvent être présents sur le matériau utilisé pour réaliser la commande. Les marbres sont travaillés et consolidés selon les règles de l'art avec les masticages, doublures et agrafes, que leur nature et conformation exigent.
> **Sur les matériaux artificiels**
N'étant pas tributaires de la façon dont ils sont entretenus, le brillant des matériaux artificiels est exclu de notre garantie.
> **Les effets du temps et des conditions atmosphériques sur les matériaux**
Les matériaux naturels sont susceptibles d'évoluer avec le temps et en raison des conditions atmosphériques : par exemple, altération du poli des matériaux, existence de micro-fissures pouvant altérer, sous l'effet du gel, la surface de la pierre (petits éclatements), altération de la dorure, rouille.
> **Sur l'entretien des matériaux**
Il est recommandé de faire appel à un professionnel du granit pour entretenir la marbrerie funéraire.

En conséquence, ne donnent pas lieu à garantie :
- les travaux exécutés sur les inter-tombes avec la tolérance des communes, les taches où auréoles provoquées par les attributs décoratifs, les rayures provoquées par les produits d'entretien impropres ;
- les affaissements de monument sur concession pleine terre quand le sous-sol du cimetière a été exploité avant son affectation ;
- les dégâts occasionnés aux matériaux par la gelée, le salpêtre au toute autre cause liée à la réaction des conditions atmosphériques sur les matériaux.

IX- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement des prestations de marbrerie funéraire est exigible à hauteur de 50 % à l'acceptation de la commande, le solde à la livraison des travaux.

X- TRANSFERT DES RISQUES

Tout risque de perte ou d'endommagement de l'ouvrage de marbrerie funéraire, est transféré au client au moment de la réception dudit ouvrage.

XI - RÉCLAMATION - MÉDIATION

Pour le cas où le client souhaiterait formuler une réclamation, il peut l'adresser à l'opérateur de pompes funèbres.
L'entreprise s'engage à accuser réception de sa réclamation dans un délai de quinze jours et la traiter dans un délai de deux mois.
Si la réponse apportée à sa réclamation ne lui satisfait pas, il a la possibilité de saisir gratuitement le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé, qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les présentes conditions générales :
> Par courrier : **Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris**
> Directement sur le site internet du Médiateur : **www.mcca-mediation.fr**, sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir avec votre demande,

Remarque : Le recours au Médiateur du Commerce Coopératif et Associé n'est possible que dans un délai de 12 mois suivant l'envoi de la réclamation écrite qu'il aura précédemment adressée à l'entreprise, et uniquement si le litige n'a pas été précédemment ou n'est pas actuellement examiné par un médiateur, une autre instance ou par un tribunal.

Le Client

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Orias
REGISTRE UNIQUE DES INTERMÉDIAIRES
EN ASSURANCE, BANQUE ET FINANCE

ATTESTATION

(Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier)

L'Orias certifie que l'intermédiaire ci-après

HANDY MONDEILH PHS FUNERAIRE
87 IMPASSE DE BEOST
ZONE INDUSTRIELLE
64121 SERRES-CASTET

Numéro de RCS (le cas échéant) : PAU 490145885

Est, à ce jour, inscrit au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Sous le numéro d'immatriculation 07026895

En qualité de :

- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) depuis le 09/07/2007 jusqu'au 28/02/2027

L'intermédiaire doit informer l'Orias de toute modification de sa situation ou de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son inscription (Art. R. 512-5 IV du code des assurances et R. 546-3 IV du code monétaire et financier) :

- Dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée.
- Ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Fait à Paris,

Le 24/12/2025

Jérôme SPERONI



Secrétaire général